



**PROCES-VERBAL BIS DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 08 OCTOBRE 2025**

Le huit octobre deux mille vingt-cinq à 17 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie. La séance était présidée par Madame Elisabeth SCHNEIDER, Présidente.

Date de convocation : 22/09/2025
Nombre de membres : 9
Quorum : 5
Nombre de membres présents : 7
Nombre de procuration : 0

MEMBRES PRESENTS :

NOM	PRENOM	QUALITE	VILLE
SCHNEIDER	Elisabeth	Maire - Présidente du CCAS	BERGHEIM
ROLLI	Gabrielle	Conseillère Municipale - Vice-présidente du CCAS	BERGHEIM
ANTONI	Sandrine	Conseillère Municipale - Membre du CCAS	BERGHEIM
HALBOUT	Sidonic	Adjointe au Maire - Membre du CCAS	BERGHEIM
HALLER	Jean-François	Conseiller municipal - Membre du CCAS	BERGHEIM
DUSSOURT	François	Membre du CCAS	RIBEAUVILLE
GENG	Viviane	Membre du CCAS	BERGHEIM

ET/TAIENT ABSENTES EXCUSEES ET NON REPRESENTEES :

Mme Marie-Antoinette BRENDÉL, membre du CCAS

Mme Delphine DI CARLO, membre du CCAS

ETAIT ABSENT EXCUSE ET REPRESENTÉ : néant.

ETAIT ABSENT NON EXCUSE : néant.

AUTRES PARTICIPANTES :

Mme Valérie DEJONGHE, secrétaire générale

Mme Aurore PIQUET, Assistante sociale du Pôle Gériatologique

AUTRE PARTICIPANT EXCUSE : néant.

AUTRE PARTICIPANTE NON EXCUSEE :

Assistante sociale du Centre Médico-Social

---0000000---

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 07 avril 2025
2. Désignation des secrétaires de séance
3. Organisation de la fête des aînés
4. Attribution de secours exceptionnels
5. Participation financière pour l'acquisition d'équipements et la réalisation de travaux adaptés aux besoins des seniors
6. Points divers

Madame Elisabeth SCHNEIDER, Présidente, ouvre la séance régulièrement convoquée en date du 22 septembre 2025. Elle souhaite une cordiale bienvenue à l'assemblée et passe ensuite à l'ordre du jour qui appelle, en point n° 1, l'approbation du procès-verbal de la séance du 07 avril 2025.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 07 AVRIL 2025

Le procès-verbal ne soulevant pas d'objection est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE

Sur proposition de la Présidente,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DESIGNE** Madame Sidonie HALBOUT, membre, secrétaire de séance
- **DESIGNE** Madame Valérie DEJONGHE, secrétaire auxiliaire.

3. ORGANISATION DE LA FETE DES AINES

Madame la Présidente rappelle que la fête des aînés est prévue **Dimanche le 23 novembre 2025, au Centre Sportif et Culturel**. Cette année, seront conviées les personnes de 74 ans et plus (à ce jour : 295 invités).

Pour mémoire, le traiteur de l'EIRL Jean-Marc WILLMANN de 68-Ribeauvillé assurera le repas, au prix de 34 € (entrée, plat, dessert) par personne, restant à charge du CCAS le nappage, les serviettes, le service en salle, vins, softs, café, vaisselles, etc. Le choix du menu est arrêté (sans fromage). Mme Sidonie HALBOUT se charge de commander en sus des mandarines comme l'an passé.

Mme Gabrielle ROLLI est chargée de procéder à la commande de vin blanc chez G. LORENTZ, étant précisé que le CCAS dispose d'un stock suffisant de vin rouge en provenance de Courthézon. Mme Sidonie HALBOUT est chargée de l'achat de bouteilles eaux-de-vie, *étant précisé que le stock de bouteilles remis à l'époque par Mme HALBEISEN a été entièrement liquidé*. Concernant l'achat de petites fournitures, il est rappelé qu'un compte client est ouvert chez EQUIP'PRO.

Cette fête sera animée par Monsieur Thierry DUBREUIL, accordéoniste, pour une prestation dont le montant s'élève à 300 €. *La Chorale Éphémère de Bergheim viendra, le cas échéant, compléter cette animation à titre gracieux.*

Concernant la décoration des tables, l'association « Les Joyeux Vignerons » ne sera plus sollicitée à l'avenir pour l'assemblage de compositions décoratives, précisant que de petits cadeaux individuels seront déposés sur les tables.

Le principe de distribution de cadeaux pour les non-inscrits au repas est maintenu à partir de 80 ans et plus, pour un montant d'environ 25 € pour une personne seule et 40 € pour un couple, ainsi qu'un cadeau personnalisé pour toutes les personnes en EHPAD.

Pour mémoire : le Conseil Municipal des Jeunes, présent en 2024 dans le cadre de son intervention biennale, n'interviendra donc pas cette année.

A noter que le Conseil Municipal sera invité à préparer la salle, RDV est d'ores et déjà fixé au **vendredi 21 novembre à partir de 18 heures**, *précisant que les services techniques de la ville devront veiller à laisser un espace suffisamment large entre les tables et les chaises pour le passage du chariot (disposition en épi).*

IMPORTANT : *En raison de la crise politique actuelle et de l'incertitude qui en découle, la commune pourrait être mobilisée pour l'organisation des élections législatives, notamment les dimanches 16 et 23 novembre 2025. Dans ce contexte, la Fête des Aînés, initialement prévue le dimanche 23 novembre, pourrait être avancée ou reportée. Une date intermédiaire, telle que le 22 novembre, ou en février 2026 (option privilégiée), pourrait être envisagée, sous réserve de la disponibilité de l'ensemble des acteurs concernés (Conseil Municipal, traiteur, intervenants, etc.) ainsi que des modalités pratiques liées à la préparation et à la remise en état de la salle utilisée pour les élections. Par ailleurs, au regard de la période préélectorale précédant les élections municipales de 2026, une vérification réglementaire s'avère nécessaire afin de garantir que l'événement, s'il est reporté en février 2026, soit conforme aux obligations légales en vigueur.*

Le Conseil d'Administration prend acte de ces dispositions, soucieux de préserver l'esprit de cette fête tout en s'adaptant aux circonstances exceptionnelles.

Les aînés, les membres du CCAS, le Conseil Municipal, ainsi que les services municipaux seront bien entendu informés dans les meilleurs délais de toute évolution concernant la tenue ou la modification de la date de cet événement. *A suivre.*

4. ATTRIBUTION DE SECOURS EXCEPTIONNELS

VU la délibération n° 3 du 16 juillet 2021 autorisant la Présidente et la Vice-Présidente à consentir une aide financière pour un montant maximum de 150 € par personne

Le Conseil d'Administration prend acte de l'attribution d'un secours exceptionnel, accordé comme suit :

- remise d'un bon d'achat alimentaire délivré le 06/06/2025, d'un montant de 50 €.

Pour information :

- par courriels des 7 et 23 mai derniers, M. F. DUSSOURT, Président de la Conférence Caritative Saint Grégoire de Ribeauvillé & Environs, nous informait de l'octroi de deux bons alimentaires de 40 €/chacun, ainsi que de quatre tickets de bus, respectivement lors des permanences des 5 et 19 mai 2025.
- le 21 mai 2025, la Conférence nous a également signalé qu'une procédure de saisie était en cours pour loyers impayés. A ce titre, M. F. DUSSOURT ainsi que l'assistance sociale nous ont indiqué que les services compétents ont accompagné cette personne dans l'évaluation de sa situation précaire, laquelle a connu depuis une nette amélioration.
- la Conférence, par l'intermédiaire du CCAS, a distribué des bons repas aux personnes en difficulté, leur permettant de participer au repas de la Fraternité organisé le dimanche 2 mars dernier. Elles ont également été conviées à la soirée « Tartes Flambées » qui s'est tenue le samedi 24 mai 2025 au foyer Saint Grégoire. Nota : le prochain repas aura lieu le dimanche 16 novembre prochain (l'invitation correspondante suivra).

L'ensemble des acteurs de la Conférence Saint Grégoire est chaleureusement remercié pour son engagement sans faille, sa réactivité exemplaire face aux situations de précarité, ainsi que pour les nombreuses initiatives conviviales et solidaires portées avec générosité chaque année. Par leur mobilisation, ils contribuent à renforcer les liens sociaux et à offrir un soutien précieux aux personnes en difficulté.

5. PARTICIPATION FINANCIERE POUR L'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS ET LA REALISATION DE TRAVAUX ADAPTES AUX BESOINS DES SENIORS

VU la délibération n° 10.1 du 07 avril 2025 relative à l'octroi, sur le principe, d'aides financières destinées à l'acquisition d'équipements et à la réalisation de travaux adaptés aux besoins des personnes âgées

Considérant la réception des pièces justificatives nécessaires à l'instruction des demandes de subvention, notamment celle présentée par Mme M.

Considérant la demande formulée par Mme K. relative à l'installation d'un escalier mobile

Considérant la possibilité d'établir des critères d'attribution de l'aide financière, notamment :

- le respect du barème fiscal en matière de ressources et la condition de non-imposition sur le revenu
- la prise en compte du GIR (Groupe Iso-Ressources) mesure le niveau de dépendance d'une personne âgée, de 1 (fortement dépendant) à 6 (autonome). Seuls les niveaux GIR 1 à 4 permettent de bénéficier de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie). Depuis le 1^{er} juillet 2025, les conditions d'accès à Ma Prime Adapt' pour adapter son logement à la perte d'autonomie ont été mises à jour. Ce critère est jugé essentiel par plusieurs membres du CCAS pour accompagner les personnes âgées en situation de fragilité. Deux grands publics peuvent en bénéficier :
 1. Les personnes âgées de 60 ans et plus :
 - de 60 à 69 ans : éligibles si classées GIR 1 à 3
 - à partir de 70 ans : éligibles si classées GIR 1 à 4
 2. Les personnes en situation de handicap :
 - bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)
 - ou disposant d'un taux d'incapacité ≥ 50 %
- le respect du budget annuel alloué, très limité, impliquant une limitation du nombre de dossiers recevable
- la fixation d'un montant forfaitaire de l'ordre de 200 € par dossier, bien que cette somme demeure peu significative au regard du coût généralement élevé desdits travaux

Considérant que le CCAS n'a pas pour mission principale de financer directement ce type de travaux, mais d'orienter et d'accompagner les bénéficiaires vers les dispositifs d'aide existants, notamment par l'intermédiaire des assistantes sociales

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de ne pas accorder d'aide financière pour les travaux d'aménagement et d'équipement destinés aux seniors dans le cadre du maintien à domicile, tout en maintenant l'engagement du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) dans l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires vers les dispositifs d'aide existants, notamment par l'intermédiaire des assistantes sociales, afin de favoriser l'accès aux solutions adaptées à leur situation
- à cet effet, **ABROGE** la décision du Conseil d'Administration n° 10.1 du 7 avril 2025 relative à l'octroi, sur le principe, d'aides financières destinées à l'acquisition d'équipements et à la réalisation de travaux adaptés aux besoins des personnes âgées
- **CHARGE** la Présidente de mettre en œuvre les suites de cette décision et **AUTORISE** à signer tout document afférent

ADOpte A LA MAJORITE DES VOIX.

Vote à main levée

Nombre de votants : 7	Dont présents : 7	Dont procuration : 0
Pour : 4	Contre : 2 Mme S. ANTONI et M. J.-F. HALLER	Abstention : 1 M. F. DUSSOURT

2. POINTS DIVERS**6.1 Concessions funéraires - Adjonction et révision de tarifs publics 2025 et modification de la répartition du produit entre la Commune et le CCAS**

Le Conseil d'Administration prend acte des décisions suivantes adoptées à l'unanimité par le Conseil Municipal :

- décision n° 12 du 11 mars 2025, sur demande du Service de Gestion Comptable de Kayserberg-Vignoble et pour une simplification administrative des actes, à compter de 2025, le produit des concessions du cimetière pour 1/3 au CCAS (part inchangée) sera désormais versé sous la forme d'une subvention, selon une périodicité semestrielle ou annuelle
- décision n° 8 du 02 juin 2025, le tarif des concessions du cimetière communal a été modifié et complété comme ci-après, avec effet au 02/06/2025, et le règlement du cimetière a été mis à jour :

TARIFS des CONCESSIONS FUNERAIRES	Tarifs 2025 jusqu'au 01/06/2025	Tarifs 2025 à compter du 02/06/2025
Tombe		
▷ 10 ans - 2 m²	168,00 €	180,00 €
▷ 10 ans - 4 m²	300,00 €	330,00 €
▷ 15 ans - 2 m²		270,00 €
▷ 15 ans - 4 m²		495,00 €
▷ 30 ans - 2 m²	369,00 €	390,00 €
▷ 30 ans - 4 m²	705,00 €	720,00 €
Caveau		
▷ 10 ans - 2 m²	210,00 €	225,00 €
▷ 10 ans - 4 m²	375,00 €	390,00 €
▷ 15 ans - 2 m²		345,00 €
▷ 15 ans - 4 m²		585,00 €
▷ 30 ans - 2 m²	462,00 €	480,00 €
▷ 30 ans - 4 m²	882,00 €	900,00 €
Droits d'emplacement au columbarium		
Colombarium en limite Nord (4 urnes maximum/emplacement)		
▷ 10 ans	336,00 €	360,00 €
▷ 15 ans		510,00 €
▷ 30 ans	840,00 €	870,00 €
Colombarium côté Ouest, secteur E (6 urnes maximum/emplacement)		
▷ 10 ans		510,00 €
▷ 15 ans		750,00 €
▷ 30 ans		1 260,00 €

Nota : Le budget primitif du CCAS, en section de fonctionnement, prévoit une recette prévisionnelle de 3 000 € à encaisser cette année. Toutefois, le montant effectivement attendu s'élève à 1 178 €, correspondant au renouvellement de concessions pour une durée minimale de 10 ans ainsi qu'à quelques nouvelles concessions. Cette différence illustre que la recette annuelle reste nettement inférieure à l'estimation initiale. *A suivre, d'autant que le Conseil municipal pourrait être amené, le cas échéant, dans le cadre de la préparation budgétaire 2026, à engager une réflexion sur une nouvelle répartition de la recette des concessions, voire à envisager l'octroi d'une subvention plus conséquente au CCAS afin de garantir la continuité de ses actions sociales.*

6.2 Collecte alimentaire

Le Conseil d'Administration prend acte que Madame Odette BOPP se charge, comme les années précédentes, de l'organisation de la collecte pour la Banque Alimentaire, reconduite cette année à l'Office de Tourisme de Bergheim, le samedi 29 novembre 2025, de 9h à 14h sans interruption. *Nota : la commune assurera l'organisation de la distribution des flyers.*

Mesdames Odette BOPP, Marie-Antoinette BRENDEL et Elisabeth THEURER sont d'ores et déjà vivement remerciées pour leur engagement dans cette action, qu'elles soutiennent depuis de nombreuses années avec constance et générosité.

6.3 Points sur les interventions et accompagnements

Le Conseil d'Administration est informé des interventions et accompagnements.

6.4 Action collective autour de la thématique de l'après-retraite à destination des seniors

Le Conseil d'Administration prend acte de la volonté de la CeA d'organiser une action collective dans le cadre de leur mission d'accompagnement social auprès des habitants de la Communauté de Communes de Ribeauvillé.

Cette initiative, destinée aux personnes retraitées ainsi qu'à leur entourage, vise à les informer sur les dispositifs existants et les aides proposées par le service social, notamment en matière de perte d'autonomie (promotion du maintien à domicile) et de précarité (vérification de l'ouverture des droits sociaux). Les aidants familiaux, souvent confrontés à ces problématiques, seront également conviés afin de favoriser les échanges, l'accès à l'information et un meilleur accompagnement de leurs proches âgés.

Dans le cadre de cette organisation, la commune a été sollicitée pour la mise à disposition d'une salle. A cet effet, Mme A. PIQUET est invitée à compléter sa demande, actuellement en cours d'instruction auprès des services, afin de permettre l'identification et la proposition d'un espace adapté et disponible, dans les meilleures conditions.

Nota : des flyers seront réalisés à cet effet, afin d'assurer une communication aussi large que possible autour de cette action. L'association « Les Joyeux Vignerons » sera également informée dans les meilleurs délais.

---0000000---

Plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée à 18 heures 32.

La secrétaire,
Sidonie HALBOUT



La Présidente,
Elisabeth SCHNEIDER



REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN C.C.A.S. DE BERGHEIM 	SEANCE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 08 OCTOBRE 2025 <i>Sous la présidence de Mme Elisabeth SCHNEIDER, Présidente</i>
---	--

Etaient présents :

Mesdames Elisabeth SCHNEIDER, Maire - Présidente du CCAS, Gabrielle ROLLI, Conseillère Municipale - Vice-Présidente, Sandrine ANTONI, Conseillère Municipale, Sidonie HALBOUT, Adjointe au Maire, Messieurs Jean-François HALLER, François DUSSOURT et Madame Viviane GENG, Membres du CCAS.

LISTE DES DELIBERATIONS :

N°	Délibération	Vote
1.	Approbation du procès-verbal de la séance du 07 avril 2025	Approuvé à l'unanimité
2.	Désignation des secrétaires de séance	Approuvé à l'unanimité
3.	Organisation de la fête des aînés	
4.	Attribution de secours exceptionnels	
5.	Participation financière pour l'acquisition d'équipements et la réalisation de travaux adaptés aux besoins des seniors	Approuvé à la majorité
6.	Points divers :	
6.1	Concessions funéraires - Adjonction et révision de tarifs publics 2025 et modification de la répartition du produit	
6.2	Collecte alimentaire	
6.3	Points sur les interventions et accompagnements	
6.4	Action collective autour de la thématique de l'après-retraite à destination des seniors	

Liste publiée et date de mise en ligne le 13/10/2025

La Présidente, Elisabeth SCHNEIDER

